

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RECTIFICATIF N° 79/492 du 12/09/77 /MJT.DGTFP.DFP/ 2103-3/02

au décret n° 78/031/MJT.SGFP.DFP du 25 Janvier 1978 portant reclassement et nomination de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) titulaires de la Licence, en ce qui concerne Monsieur MOLAMOU Antoine, Instituteur-Principal 1er échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

AU LIEU DE :

ARTICLE 2.- : (Ancien) Le Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 3.10.77, date de la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

L I R E ;

ARTICLE 2.- : (Nouveau) Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 18 Juillet 1977, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

LE RESTE SANS CHANGEMENT.-

BRAZZAVILLE, le 12 Septembre 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

D.C.F.

Le Ministre de l'Education Nationale,

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Antoine NDINGA-OBA.-

- Henri LOPES.-

AMPLIATIONS ;

- JORPC..... 1
- SGFP/DFP..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MEN..... 2
- SGEN..... 2
- DPAA..... 2
- Intéressé..... 1
- Dossier..... 3
- SGCM/BC..... 2

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA

- Victor TAMBA-TAMBA.-